

COMMUNE de COMPS sur ARTUBY
- 83840 -

**AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE
du Domaine Public**

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
Place de Farnier
Du vendredi 17 au Dimanche 19 octobre 2025

2025_43

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'organisation d'un mariage le samedi 18 octobre 2025.

ARRÊTE

Art. 1 – La Place de Farnier est « privatisé » du vendredi 17 au dimanche 19 octobre 2025.

Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des événements de sécurité et sanitaires.

Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 15 octobre 2025

Le Maire,
A. BARALE

